

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1697 20 août 2010

SOMMAIRE

Access Safety Sàrl 81441	IDICO-Intercontinental Development and
Aequis S.à r.l.u81448	Investment Corporation S.A 81414
Aircool S.A	Inhold Investments Holding Corporation
Akinita S.A	S.A 81414
Akinita S.A	Jef Financière S.A
Akinita S.A	Kaplan Invest
Akinita S.A 81454	KM GROUP S.A 81417
Alinta Luxembourg S.à r.l 81443	Legg Mason Investments (Luxembourg)
Ana Holding S.A 81410	S.A 81416
Anirek Holding S.A	"Lux-Portfolio" SICAV81415
Armeos S.A	Mabren S.A 81442
Armeos S.A	Madev Holding Corporation S.A 81415
Avenue Luxembourg S.à r.l 81442	München Rohstofffonds 81429
Babiola S.à r.l	NobisLux Sicav 81413
Balta Reinsurance 81449	Nokia Siemens Networks S.A., Succursale
Belleville S.A	81429
Bendler Investments S. à r.l 81417	Nokia Siemens Tietoliikenne Oy Succursa-
Bipolaire S.A	le de Luxembourg
Blando Investments S.A 81455	Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR81450
BRE/Management S.A	Petercam L Fund
Commodity Alpha OP 81433	PMG Worldwide, S.à r.l
Creditanstalt Global Markets Umbrella	Project W Holding S.à r.l
Fund81412	Quant Solutions Sicav81411
C.R.G. S.A	RED DOG
Crystal White S.A	RM2 International S.A
Defipar S.A81456	RM2 Partners S.A
Didier Soparfi S.A	Securitec
ERC Luxembourg Limited81456	Siyoman Properties S.A 81446
Finimvest Prima81444	TECHCAP VENT S.à r.l
Finimvest Quarta81446	
Flator Finance S.A	UniGarant: Commodities (2017) III 81430
Fondation Maison de la Porte Ouverte 81443	UniGarant: Commodities (2017) III 81430
German Retail Portfolio 2 S.à.r.l 81454	Valiance Infrastructure Fund
Global Property Portfolio Fund 81431	World Investment Opportunities Funds81413
Global Property Portfolio Fund 81433	
Groupe A.V. S.à r.l	



Kaplan Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 148.238.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, extraordinairement le 9 septembre 2010 à 15.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires,
- 5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2010113260/833/18.

Bipolaire S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.479.

Les actionnaires sont convoqués à une deuxième

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le 23 septembre 2010 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 19 août 2010, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010113261/29/18.

Ana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.064.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le mardi 17 août 2010 à 10.00 heures n'ayant pu délibérer sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra lundi 27 septembre 2010 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010113262/755/17.



Jef Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.124.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le mardi 17 août 2010 à 11.00 heures n'ayant pu délibérer sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra lundi 27 septembre 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août
 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010113255/755/17.

Quant Solutions Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.446.

Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Fund, to be held on August 30 th 2010 at 11.00 a.m. at the Fund's registered office located 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following Agenda:

Agenda:

- 1. Acquaintance with the Board of Director's report and the Independent Auditor's report
- 2. Approval of the annual report, i.e. balance sheet and profit and loss account, as at March 31 st 2010
- 3. Allocation of results, as proposed by the Board i.e. carrying forward of the results
- 4. Discharge of the Directors for the performance of their duties during the financial year ending on March 31 st 2010
- 5. Statutory nominations i.e.:
 - Resignation of Mr. Andrea Luigi Belometti on March 19 th 2010
 - Renewal of mandates of Messrs Feraud, Serica, Patri and of Misses Balerna Bommartini
- 6. Renewal of the Independent Auditor's mandate
- 7. Miscellaneous

The annual report of the Fund as at March 31 st 2010 is available at the Fund's registered office.

Shareholders are advised that the meeting does not have to be quorate in order to pass valid resolutions. To be accepted, valid resolutions only require a majority of shareholders actively present or represented.

Shareholders or their proxies wishing to take part in the Meeting are kindly requested to inform the Fund at least two clear days prior to the holding of the Meeting of their intention to attend. They shall be admitted subject to verification of their identity and evidence of their shareholding.

We would be very grateful to shareholders if you could return the proxy form, duly signed and filled in to Casa4Funds Luxembourg European Asset Management S.A., 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Tel. +352 27 000 701 03 - Fax +352 26 200 868, c/o Mr. Alexandre Quenouille by no later than 2 business days, firstly by fax and then in original by mail.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with Banque de Luxembourg S.A., 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Proxy forms are available at Banque de Luxembourg S.A. or at the Fund's registered office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010109393/755/34.



Petercam L Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 27.128.

L'Assemblée du 2 août 2010 n'ayant pas atteint le quorum de présence requis, le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PETERCAM L FUND à la seconde

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 6 septembre 2010 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Refonte des statuts :

Amendement de l'article 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des actions, II. D) comme suit: «Dans la mesure où les valeurs mobilières en portefeuille au Jour d'Evaluation ne sont ni cotées à une bourse de valeurs, ni négociées sur un tel autre marché ou au cas où, pour des valeurs cotées en bourse ou négociées sur un tel autre marché, le prix déterminé suivant les alinéas b) et c) n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, la SICAV estime la valeur avec prudence et bonne foi.»

Amendement de l'article 13. Fréquence et suspension temporaire du calcul de la valeur nette des actions, des émissions, rachats et conversions d'actions, comme suit:

- «(...) Si un Jour d'Evaluation tombe sur un jour férié légal et/ou bancaire soit à Luxembourg soit dans un pays dans lequel un compartiment de la Société serait, selon l'appréciation du Conseil d'Administration, largement exposé, le Jour d'Evaluation sera le premier jour ouvrable suivant.
- (...) Plus particulièrement, la Société peut ajourner le règlement de telles demandes si l'une des bourses et/ou autres marchés sur lesquels le compartiment concerné de la Société serait largement exposé, selon l'appréciation du Conseil d'Administration, serait fermé ou si une partie significative des avoirs devant être vendus, selon l'appréciation du Conseil d'Administration, ne peut pas être exécutée sur la bourse et/ou autres marchés concernés. (...)»

L'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Des procurations sont disponibles au siège social de la SICAV.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée. Référence de publication: 2010095787/33.

Creditanstalt Global Markets Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.095.

Angesichts der Tatsache, dass bei der Außerordentlichen Generalversammlung vom 19. Juli 2010 das gesetzliche Quorum nicht erreicht wurde, werden die Aktionäre des CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS UMBRELLA FUND hiermit zu einer zweiten

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 6. September 2010 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfinden und über folgende Tagesordnung abstimmen wird:

Tagesordnung:

- 1. Auflösung der Gesellschaft und Einleitung des Liquidationsverfahrens;
- 2. Ernennung von Herrn Paul Schaul als Liquidator der Gesellschaft und Festlegung der Befugnisse des Liquidators.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung verlangen keine besondere Beschlussfähigkeit. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

Aktionäre welche effektive Inhaberaktien besitzen und die an dieser Generalversammlung persönlich teilnehmen wollen, haben ihre Aktien bis spätestens am 3. September 2010 bei der KBL European Private Bankers S.A., 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxemburg, zu hinterlegen.

Aktionäre welche im Aktionärsregister eingetragen sind müssen Ihre Aktien sperren lassen. Ein entsprechender Antrag ist bis spätestens 3. September 2010 an Kredietrust Luxemburg S.A., Frau Maddy Roose, 11, rue Aldringen, L-2960 Luxemburg zu richten (Fax +352 4797 73 910)

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010106543/755/24.



NobisLux Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 41.379.

Die Aktionäre sind eingeladen, an der

AUSSERORDENTLICHEN GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

der SICAV teilzunehmen, die am 8. September 2010 um 11.00 Uhr in den Geschäftsräumen der LRI INVEST S.A., 1C, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, mit der folgenden Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

- 1. Vorlage und Genehmigung des Berichtes des Wirtschaftsprüfers für den Zeitraum vom 1. Oktober 2009 bis zum 18. August 2010.
- 2. Genehmigung der Konten für den Zeitraum vom 1. Oktober 2009 bis zum 18. August 2010.
- 3. Vorlage und Genehmigung des Berichtes des Liquidators und des Wirtschaftsprüfers.
- 4. Genehmigung der Liquidationskonten.
- 5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für den Zeitraum vom 1. Oktober 2009 bis zum 18. August 2010.
- 6. Entlastung des Liquidators und des Wirtschaftsprüfers.
- 7. Schließung der Liquidationsprozedur.
- 8. Bestimmung des Ortes, an dem die Bücher und Schriftstücke der SICAV hinterlegt und für einen Zeitraum von 5 Jahren aufbewahrt werden.
- 9. Hinterlegung Caisse de Consignations.
- 10. Sonstiges.

Die Versammlung ist ordnungsgemäss beschlussfähig, gleich welcher Anteil des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Zur gültigen Abstimmung über die zu fassenden Beschlüsse bedarf es der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre. Die Aktionäre, die an der Generalversammlung teilnehmen möchten, werden aus organisatorischen Gründen gebeten, die SICAV mindestens fünf Kalendertage vor dem 8. September 2010 schriftlich (per Brief oder Vollmacht) davon in Kenntnis zu setzen.

Der Liquidator.

Référence de publication: 2010113259/2501/29.

World Investment Opportunities Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 68.606.

The Shareholders of World Investment Opportunities Funds (the "Company") are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held in the office of the Notary Paul Bettingen on September 14, 2010 at 16.00 (CET) for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

Agenda:

1. Modification of article 4 to Transfer the registered office of the Company to Mamer (at 41 Op Bierg, L-8217 Mamer), Grand-Duchy of Luxembourg and subsequent amendment of article 10 of the articles of incorporation.

The new text of the articles of incorporation will be made available at the registered office of the Management Company during normal business hours.

The Shareholders are advised that a quorum of fifty per cent of the shares must be present in person or represented at the meeting and the resolutions must be passed by two thirds of those present or represented.

In case of lack of quorum at the first extraordinary general meeting, a second meeting will be convened at the same address with the same agenda, at which decision may be approved without quorum and at a majority of two thirds of the shares present or represented.

Proxies are available at the registered office of the Management Company, Lemanik Asset Management Luxembourg S.A., 41 Op Bierg, L-8217 Mamer.

In order to be taken into consideration, the proxies duly completed and signed must be received at the registered office of the Management Company by September 10, 2010 at the latest (tel: +352 26396000; fax: +352 26396002).

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least two working days before the Meeting with KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Référence de publication: 2010113257/755/26.



C.R.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8313 Capellen, 1A, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 58.493.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

au siège social le 30/08/2010 à 18 h.

Ordre du jour:

- · Rapport du C.A..
- · Approbation comptes annuels.
- · Affectation résultats.
- · Décharge administrateurs.
- · Nominations.
- · Divers.

Référence de publication: 2010105867/965/15.

Inhold Investments Holding Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 7.066.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on August 31, 2010 at 11.00 a.m. at the head-office with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management report of the Directors,
- To receive and approve the report of the Auditor for the year ended March 31, 2010,
- To receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended March 31, 2010,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to March 31, 2010,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Auditor's fees.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

Référence de publication: 2010108511/755/19.

IDICO-Intercontinental Development and Investment Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.554.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on August 31, 2010 at 09.00 a.m. at the head office with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management report of the Directors,
- To receive and approve the report of the Auditor for the year ended March 31, 2010
- To receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended March 31, 2010,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to March 31, 2010,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Auditor's fees.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010108456/755/20.



"Lux-Portfolio" SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 66.907.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 1 er septembre 2010 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2010.
- 2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2010; affectation des résultats.
- 3. Donner quitus aux Administrateurs.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
- 6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg:

Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg

Banque Raiffeisen S.C.

Fortuna Banque S.C.

Pour l'Allemagne:

Deutsche Bank AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010108571/755/33.

Madev Holding Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 16.532.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on August 31, 2010 at 03.00 p.m. at the head-office with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management report of the Directors,
- To receive and approve the report of the Auditor for the year ended March 31, 2010,
- To receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended March 31, 2010,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to March 31, 2010,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Auditor's fees.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010108643/755/20.



Anirek Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 26.625.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on August 31, 2010 at 04.00 p.m. at the head office with the following

Agenda

- To receive and approve the Management report of the Directors,
- To receive and approve the report of the Auditor for the year ended March 31, 2010,
- To receive and approve the annual accounts and appropriation of earnings for the year ended March 31, 2010,
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates to March 31, 2010,
- Statutory appointments,
- Fixation of the Auditor's fees.

To be present or represented to this Annual General Meeting, Messrs. Shareholders are requested to deposit their shares five working days before the meeting at the head office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010108807/755/20.

PMG Worldwide, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 93.341.

_

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 1 ^{er} juillet 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.à.r.l. PMG Worldwide, n° RCS B 93.341, dont le siège social à L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch, a été dénoncé en date du 11 mars 2004, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Caroline STIRN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 23 juillet 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme Maître Caroline STIRN *Le liquidateur*

Référence de publication: 2010086580/20.

(100096764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 28.121.

Notice to unitholders of:

Legg Mason Portfolios (the "fund")

The notice is hereby given that the board of directors of Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A., the management company of the fund, has decided to liquidate the fund in conformity with Article 17 of the fund's management regulations.

The effective date of the liquidation will be 4 October 2010. Liquidation proceeds which are not claimed by or cannot be distributed to unitholders will be deposited with Caisse de Consignation within nine months following the decision to liquidate the fund. The Terminations shall be closed within the above-mentioned nine month period.

By order of the board of directors of Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010113256/755/14.



KM GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 74.147.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 1 ^{er} juillet 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.A. KM GROUP, n° RCS B 74.147, dont le siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, a été dénoncé en date du 21 juillet 2004, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Caroline STIRN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 23 juillet 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme Maître Caroline STIRN *Le liquidateur*

Référence de publication: 2010086790/20.

(100096762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Bendler Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 165.857.479,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin. R.C.S. Luxembourg B 150.853.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Malpensa Consultadoria e Servicos, Sociedade Unipessoal, Limitada (Madeira), a limited liability company duly organized and existing under the laws of the Madeira Free Trade Zone, Portugal, with registered offices at Rua Ivens No. 22, 4 th floor left, Parish of Sé, Municipality of Funchal in Madeira and registered with the Commercial Registry Office of the Madeira Free Trade Zone under No. 511 124 112 (the Sole Shareholder),

here duly represented by Marieke Kernet, Avocat, with professional address in Luxembourg, under a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder appears as the sole holder of the twenty thousand (20,000) shares in the share capital of Bendler Investments S.àr.I., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies under number B150.853 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on December 23, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 430 on February 27, 2010, and its articles of association have been last amended by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on June 9, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the resolutions to be decided upon by the Sole Shareholder is as follows:
- 1) Presentation of the draft common terms of the merger providing for the absorption of PepsiCo Investments Denmark Limited 1 ApS, a limited liability company (anpartsselskab) with registered office in the municipality of Copenhagen, Denmark Holbergsgade 14, 2 nd, left, 1057 Copenhagen K, and formed under Danish laws and registered with under number CVR No. 21 59 33 89 (PIDL);
 - 2) Approval of the draft terms of the merger and decision to carry out the merger by way of the absorption of PIDL;
 - 3) Allocation of the newly issued shares of the Company to the Sole Shareholder;
- 4) Amendment and restatement of the articles of association of the Company (the Articles) following the merger, including the amendment of the corporate object of the Company, which shall henceforth be described in article 3 of the articles of association of the Company and read as follows:



Art. 3. "Corporate object.

- 3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."
- 5) Granting of all powers to the board of managers of the Company and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 (2) of the Law, publicity measures and all other steps required by the Law and to register the newly issued shares of the Company in the shareholders' register of the Company;
 - 6) Acknowledgment of the realisation of the merger; and
 - 7) Miscellaneous.

The Sole Shareholder has taken, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder notes that it has been presented by the board of managers of the Company with the draft common terms of the merger dated June 14, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1283 of June 21, 2010 and duly published in accordance with Danish law on June 22, 2010, in accordance with article 262 of the Law and providing for the absorption by the Company of PepsiCo Investments Denmark Limited 1 ApS, prenamed (the Absorbed Company), whereby the merger will be carried out by the transfer, further to the dissolution without liquidation, of all the assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Absorbed Company to the Company (the Merger Proposal).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Merger Proposal and to carry out the merger by way of the absorption of the Absorbed Company by the Company, in accordance with the conditions detailed in the Merger Proposal, and in particular, in exchange for the contribution of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Company, without any restriction or limitation.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred sixty-five million eight hundred thirty seven thousand four hundred and seventy-nine US Dollars (USD 165,837,479.-) so as to raise it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) to one hundred sixty-five million eight hundred fifty seven thousand four hundred and seventy-nine US Dollars (USD 165,857,479.-) through the issuance to the Sole Shareholder, of one hundred sixty-five million eight hundred thirty seven thousand four hundred and seventy-nine (165,837,479) new shares in the share capital of the Company, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each and carrying the same rights and obligations as the existing shares of the Company.

The net asset value of the Absorbed Company has been valued at four hundred fourteen million five hundred eighty-two thousand four hundred and eighty-five US Dollars (USD 414,582,485.-), there the remainder of this amount which is not allocated to the share capital of the Company shall be allocated to the share premium account of the Company.

No cash payment will be granted to the sole shareholder of the Absorbed Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the Articles following the merger, including the amendment of the corporate object of the Company, which shall henceforth be described in article 3 of the articles of association of the Company. The Articles shall henceforth read as follows:



"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 4. Name. The name of the company is "Bendler Investments S.à r.l." (the

Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 5. Registered office.

- 5.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 5.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. Corporate object.

- 6.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 6.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.
- 6.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 6.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 7. Duration.

- 7.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 7.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 8. Capital.

- 8.1. The share capital is set at one hundred sixty-five million eight hundred fifty-seven thousand four hundred and seventy-nine US dollars (USD 165,857,479.-), represented by one hundred sixty-five million eight hundred fiftyseven thousand four hundred and seventy-nine (165,857,479) shares in registered form, having a par value of one US Dollars (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 8.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 9. Shares.

- 9.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 9.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.



- 9.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
- 9.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 10. Appointment and removal of managers.

- 10.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
 - 10.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 11. Board of managers.

If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

- 11.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
 - (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.
 - 11.2 Procedure
- (i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - 11.3. Representation
- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 12. Sole manager.

- 12.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.
 - 12.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 12.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 13. Liability of the managers.

13.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 14. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

14.1. Powers and voting rights



- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share entitles to one (1) vote.
 - 14.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than onehalf of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
 - (iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 15. Sole shareholder.

- 15.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 15.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.
 - 15.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 16. Financial year and approval of annual accounts.

- 16.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 16.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.
 - 16.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.
- 16.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 17. Réviseurs d'entreprises.

- 17.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.
- 15.1. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.3. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.
 - 15.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the Board;



- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Fifth resolution

The Sole Shareholder grants all powers to the board of managers of the Company and to the undersigned notary to carry out, in accordance with the provisions of article 273 (2) of the Law, publicity measures and any and all other steps required by the Law and to register the newly issued shares of the Company in the shareholders' register of the Company.

Sixth resolution

Further to the approval of the merger by the Absorbed Company, the Sole Shareholder acknowledges the realisation of the merger in accordance with the provisions of article 273ter of the Law.

Declaration

The undersigned notary attests, in accordance with the provisions of article 271(2) of the Law, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the Company and of the Merger Proposal.

There being no further business, the meeting is adjourned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed, in accordance with the terms of the merger, are estimated at approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, the members of the Bureau signed, together with the notary, the present original deed.



Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième jour du mois de juillet.

Par-devant Maitre Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Malpensa Consultadoria e Servicos, Sociedade Unipessoal, Limitada (Madère), une société à responsabilité soumise au droit de la Zone de Libre Echange de Madère, Portugal, ayant son siège social 22 Rua Ivens, 4 ème étage gauche, Parish de Sé, Commune de Funchal à Madeira et enregistrée au Registre du Commerce de Madère sous le numéro 511 124 112 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Marieke Kernet, Avocat, dont est l'adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique détient seul l'intégralité des vingt mille (20.000) parts sociales dans le capital de Bendler Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 150.853 (la Société). La Société a été constituée à la suite d'un acte de Me Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, le 23 décembre 2009, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations n° 430 du 27 février 2010, et ces statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maitre Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg le 9 juin 2010 non publié à ce jour au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, a requis que le notaire instrumentant acte ce qui suit:

- I. l'Associé Unique détient l'intégralité du capital de la Société,
- II. la présente Assemblée a pour ordre du jour:
- 1) Présentation du projet de fusion prévoyant l'absorption de PepsiCo Investments Denmark Limited 1 ApS, une société à responsabilité limitée (anpartsselskab), ayant son siège social à Copenhague, au Danemark, Holbergsgade 14, 2 nd , gauche, 1057 Copenhague K, constituée selon le droit danois, et enregistrée sous le numéro CVR Mo. 21 59 33 89 (PIDL);
 - 2) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par voie d'absorption de PIDL;
 - 3) Attribution des parts sociales nouvellement émises à l'Associé Unique;
- 4) Modification et refonte des statuts de la Société (les Statuts) suivant la fusion, incluant les modifications de l'objet social de la Société, qui seront dorénavant être décrits à l'article 3 des Statuts et auront la teneur suivante:

Art. 3. «Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»
- 5) Octroi de tout pouvoir au conseil de gérance de la Société et au notaire instrumentant pour accomplir, en accord avec les dispositions de l'article 273 (2) de la Loi, toute mesure de publication et tout autre acte prévu par la loi et pour enregistrer les parts sociales nouvellement émises de la Société dans le registre des associés de la société;
 - 6) Constatation de la réalisation de la fusion; et
 - 7) Divers.



L'Associé Unique a pris les dispositions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique prend acte qu'il lui a été présenté par le conseil de gérance de la société un projet des termes de la fusion en date du 14 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1283 du 21 juin 2010 et publié en conformité avec le droit danois le 22 juin 2010, en accord avec l'article 262 de la Loi et stipulant que l'absorption par la Société de PepsiCo Investments Denmark Limited 1 ApS, prénommé (la Société Absorbée), aux termes duquel la fusion sera réalisée par transfert, à la suite de la dissolution sans liquidation, de tous les actifs et passifs sans restriction ou limitation, de la Société Absorbée (le Projet de Fusion).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le Projet de Fusion et de réaliser la fusion par l'absorption de la Société Absorbée par la Société, en accord avec les conditions détaillées dans le Projet de Fusion, et en particulier, en échange de l'apport de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, sans aucune restriction ni limitation.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de cent soixante cinq millions huit cent trente sept mille quatre cent soixante dix neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 165.837.479,-) pour le porter de son montant actuel de 20.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique à cent soixante cinq millions huit cent cinquante sept mille quatre cent soixante dix-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 165.857.479,-) par l'émission de cent soixante cinq millions huit cent trente sept mille quatre cent soixante dix neuf (165.837.479,-) nouvelles parts sociales dans le capital de la Société, d'une valeur d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de la Société.

La valeur nette comptable de la Société Absorbée a été évaluée à quatre cent quatorze millions cinq cent quatre vingt deux mille quatre cent quatre vingt cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 414.582.485,-), la différence entre ces deux sommes qui ne sera pas affectée au capital social de la Société sera affectée au compte prime d'émission de la Société.

Aucun paiement en numéraire ne sera fait à l'Associé Unique de la Société Absorbée.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et de refondre les Statuts à la suite de la fusion, y compris la modification de l'objet social de la Société, qui devra en conséquence être décrit à l'article 3 des Statuts de la Société. Les Statuts auront désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er. **Dénomination.** Le nom de la société est "Bendler Investments S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés



affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à cent soixante-cinq millions huit cent cinquante-sept mille quatre centre soixante-dix-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 165,857,479.-), représenté par cent soixante-cinq millions huit cent cinquante-sept mille quatre centre soixante-dix-neuf (165,857,479) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.
- **Art. 8. Conseil de gérance.** Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil, composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et un (1) ou plusieurs gérants de classe B.
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation



à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

- (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés pourvu que toute résolution ne soit valablement adoptée que si elle est approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

- 9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
 - 9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la l oi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée



Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

- 12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.
- 14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excédent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.



VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique accorde tous pouvoirs au conseil de gérance de la Société et au notaire instrumentant afin de procéder, conformément aux dispositions de l'article 273 (2) de la Loi, aux formalités de publicité et autres mesures exigées par la Loi et d'inscrire les actions nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Sixième résolution

A la suite de l'approbation de la fusion par la Société Absorbée, l'Associé Unique constate la réalisation de la fusion conformément aux dispositions de l'article 273ter de la Loi.

Déclaration

Le notaire instrumentant atteste, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du Projet de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, au titre du présent acte, est estimé à sept mille Euros (7.000,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant aux parties comparantes, les membres du Bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. KERNET, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33417. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010111999/616.

(100126659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

RED DOG, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 92.233.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 1 ^{er} juillet 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.à.r.l. RED DOG, n° RCS B 92.233, dont le siège social à L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian, a été dénoncé en date du 10 juin 2004, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Caroline STIRN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 23 juillet 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.



Pour extrait conforme Maître Caroline STIRN

Le liquidateur

Référence de publication: 2010086884/20.

(100096765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

TECHCAP VENT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 83.141.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 1 ^{er} juillet 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- S.à.r.l. TECHCAP VENT, n° RCS B 83.141, dont le siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy, a été dénoncé en date du 7 juillet 2004, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, premier juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Caroline STIRN, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 23 juillet 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme Maître Caroline STIRN *Le liquidateur*

Référence de publication: 2010086938/20.

(100096761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

München Rohstofffonds, Fonds Commun de Placement.

La partie spécifique du règlement de gestion a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010106867/9.

(100119916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2010.

Nokia Siemens Networks S.A., Succursale, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1259 Senningerberg, 15, Zone Industrielle Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 119.387.

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société passées en date du 28 mai 2010 à Bruxelles qu'il a été décidé:

- (1) d'accepter la démission de Monsieur Nicolas BINSFELD de ses fonctions de représentant permanent et de gérant de la succursale à Luxembourg, et ce avec effet au 1 ^{er} juin 2010, avec décision qu'à partir de cette date Monsieur Nico BINSFELD n'aura plus le pouvoir de représenter ou d'engager par sa signature la succursale; et
 - (2) de nommer en lieu et place de Monsieur Nico BINSFELD, comme nouveau représentant et gérant de la succursale: Monsieur Pascal CASEL, né le 7 août 1968 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4499 LIMPACH, 1A, op Wisschen.

Les pouvoirs se signature de Monsieur CASEL, aux fins d'engagement de la succursale, sont réglés d'après les règles statutaires de la Société, tels que déposés au registre de commerce et des sociétés et tels que publiés au Mémorial C.

Il est rappelé que les représentants permanents ont pouvoir de représenter la succursale de la Société au Grand-Duché de Luxembourg de la façon suivante:

- (i) signer, exécuter et refaire tous documents requis ou nécessaires à l'exécution des prestations de la succursale luxembourgeoise;
- (ii) engager des représentants additionnels pour la succursale luxembourgeoise pouvant lier ladite succursale par procuration unique ou par signature conjointe et enregistrer ces personnes additionnelles au registre de commerce et des sociétés.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 28 mai 2010.

Pour NOKIA SIEMENS NETWORKS

Claude GEIBEN

par mandat spécial

Référence de publication: 2010087344/28.

(100097415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

UniGarant: Commodities (2017) III, Fonds Commun de Placement.

Das Sonderreglement, welches am 15. Juni 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Juni 2010.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010088318/11.

(100097702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Nokia Siemens Tietoliikenne Oy Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1259 Senningerberg, 15, Zone Industrielle Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 148.204.

Il résulte des résolutions du conseil d'administration de la Société passées en date du 3 mai 2010 à Helsinki qu'il a été décidé de:

- (1) accepter la démission de Monsieur Nicolas BINSFELD comme représentant permanent et gérant de la succursale de la Société à Luxembourg, et ce avec effet à partir du 1 ^{er} juin 2010;
- (2) de désigner comme nouveau représentant permanent et gérant de la Société pour l'activité de la succursale à Luxembourg, avec effet à partir du 1 ^{er} juin 2010:

Monsieur Pascal CASEL, né le 7 août 1968 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-4499 LIMPACH (Grand-Duché de Luxembourg), 1A, op Wisschen;

Monsieur Pascal CASEL est, par ailleurs, délégué à la gestion journalière de la succursale.

Monsieur Pascal CASEL peut valablement engager la succursale par sa signature conjointe avec celle d'un autre représentant permanent de la succursale.

(3) de reconduire le mandant de Monsieur Emmanuele (dit Emanuel) MILIOTO, représentant permanent de la succursale, avec les mêmes pouvoirs que ceux publiés, pour une durée illimitée.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2010.

Pour NOKIA SIEMENS Tietoliikenne Oy

Claude GEIBEN

Mandat spécial

Référence de publication: 2010094157/25.

(100104893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2010.

UniGarant: Commodities (2017) III, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement, welches am 15. Juni 2010 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. Juni 2010.

Union Investment Luxembourg S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010088319/11.

(100097706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.



Global Property Portfolio Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 2 août 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Japan Fund Management (Luxembourg) S.A. Signature

Référence de publication: 2010108314/9.

(100121581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Securitec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8361 Goetzingen, 16, rue Principale. R.C.S. Luxembourg B 154.912.

STATUTS

L'an deux mil dix, le douze août.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Gilbert REYLAND, maître électrotechnicien, né à Differdange le 2 septembre 1971, demeurant à L-8361 Goetzingen, 16, rue Principale.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue:

- Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «SECURITEC».
- Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la conception, l'étude, la vente, l'installation, la gestion et la maintenance de tout système se rattachant aux métiers d'électronicien en télécommunications, téléinformatique et systèmes de surveillance, d'alarme et de sécurité, d'électricien, et de tout système fermeture et de matériel technique du bâtiment et de l'industrie en général ainsi que le commerce de toute marchandise non spécialement réglementée.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement, à son objet social ou de nature à en faciliter la réalisation ou le développement.

Art. 4. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (€ 25.000,-) représenté par cent (100) parts sociales de deux cent cinquante Euros (€ 250,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-àvis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.
- **Art. 7.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.
 - **Art. 8.** La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale. Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.



- **Art. 9.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

- **Art. 11.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - **Art. 12.** L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Chaque année le 31 décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

- **Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'Art. 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.
- **Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ € 1.000,-.

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et souscrites comme suit:

 M. Gilbert REYLAND, préqualifié:
 100 parts sociales

 TOTAL:
 100 parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Assemblée générale

Le fondateur prénommé, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constitué en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-8361 Goetzingen, 16, rue Principale.
- 2) La société sera gérée par un gérant, savoir:

Monsieur Gilbert REYLAND, maître électrotechnicien, né à Differdange le 2 septembre 1971, demeurant à L-8361 Goetzingen, 16, rue Principale.

3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: G. Reyland, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 12 août 2010. Relation: CAP/2010/2812. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 13 août 2010.

Référence de publication: 2010111708/102.

(100126203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Global Property Portfolio Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion consolidé au 2 août 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Japan Fund Management (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010108315/10.

(100121584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Commodity Alpha OP, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié au 5 août 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010109006/9.

(100122355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

RM2 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 132.740.

RM2 Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 72.097.

COMMON TERMS OF MERGER BY ABSORPTION

Between:

RM2 INTERNATIONAL S.A., a société anonyme (joint stock capital) having its registered office at à L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle, registered at the Register of Trade and Companies of Luxembourg under the number B 132.740

(hereafter referred to as the "Absorbing Company");

and:

RM2 PARTNERS S.A., a société anonyme (joint stock capital) having its registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, registered at the Register of Trade and Companies of Luxembourg under the number B 72.097 (hereafter referred to as the "Absorbed Company")

The Absorbing Company and the Absorbed Company are collectively referred to as the "Merging Companies".

In accordance with Article 261 and following of the law of August 10 th , 1915 on Commercial Companies, as amended (the "Law"), the Board of Directors of the Absorbing Company and the Board of Directors of the Absorbed Company have together established the following common terms of the merger by absorption (the "Merger Project") in order to specify the terms and conditions of such merger and declared that:

The Absorbing Company is partly held by the Absorbed Company at the Effective Date (as defined below).

Thereupon, the following has been agreed:



1. Merger consideration.

1.1. Information on the Merging Companies:

- RM2 INTERNATIONAL S.A. is a société anonyme (joint stock capital) having its registered office at L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under the number B 132.740, incorporated under the name of MALVERN S.A. on October 23 rd, 2007 before Maître Blanche MOUTRIER notary residing in Esch-sur-Alzette, deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2644 of November 19 th, 2007, modified for the last time on June 28 th, 2010 before the prenamed notary, deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1546 of July 28 th, 2010.

The accounting year of the Company begins on October 1 st of each year and terminates on September 30 th of the following year.

The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The current issued share capital is of USD 110,000.- (one hundred ten thousand United States Dollars) represented by 110,000.- (one hundred ten thousand) shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollars) each, entirely paid-in.

- RM2 PARTNERS S.A. is a société anonyme (joint stock capital) having its registered at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, registered at the Register of Trade and Companies of Luxembourg under the number B 72.097, incorporated under the name of INTERNET BUSINESS & TECHNOLOGIES SA on October 5 th , 1999 before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 973 of December 17 th , 1999, modified for the last time on March 12th, 2010 before Maître Blanche MOUTRIER notary residing in Esch-sur-Alzette, deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 845 of March 23 rd , 2010.

The accounting year of the Company begins on October 1 st of each year and terminates on September 30 th of the following year.

The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The current issued share capital is of USD 69,910,- (sixty nine thousand nine hundred and ten United States Dollars) represented by 69,910 (sixty nine thousand nine hundred and ten) shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollars) each, entirely paid-in.

1.2. Merger purpose:

The aforementioned merger is motivated by reasons of restructuring and rationalization of the structure and activities of the Merging Companies, and the group of which they form part, including particularly reduction of the number of group companies and organizational and administrative simplification.

- 2. General Meeting of the shareholders of the Absorbed Company and the Absorbing Company. It is proposed to the shareholders of the Absorbed Company and the Absorbing Company to approve the proposed merger, whereby, in the context of its dissolution without liquidation, the Absorbed Company will transfer to the Absorbing Company all of its assets and liabilities at extraordinary general meetings of the shareholders which will be held not earlier than one month following the publication of the Merger Project.
- 3. Date as from which the shares to be issued by the Absorbing Company shall carry the right to participate in the profits and any special condition regarding that right. The shares of the Absorbing Company shall, as from the date of the extraordinary general meetings of the Absorbed Company and of the Absorbing Company approving the merger of the Absorbed Company by the Absorbing Company, carry the right to participate in the profits of the Absorbing Company in the same way as the already existing shares of the Absorbing Company. No special conditions are attached to that right.
- **4.** Date as from which the operations of the Absorbed Company shall be treated for both fiscal and accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company. For both fiscal and accounting purposes the operations of the Absorbed Company shall be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company starting from June 1 st, 2010 (the "Accounting Date").

A non audited interim balance sheet of each Merging Company as per May 31 st, 2010, being anterior less than three months from the date of the Merger Plan, has been established and will be made available to the shareholders of each Merging Company at their registered office one month before the date of the extraordinary shareholders meeting which will decide about the Merger Project, according to Article 267 of the Law.



For tax purpose, the parties declare that the Merger will be submitted in its entirety to article 170 and subsequent of the LIR.

5. Valuation of assets and liabilities of the Absorbed Company. The valuations were made based on book values as of May 31 st, 2010. Further to the Merger, the assets and liabilities of the Absorbed Company will be booked in the balance sheet of the Absorbing Company at book value as at the Accounting Date.

The exchange ratio of the shares is based on the nominal value of the existing shares. Such valuation method is adapted to the envisioned operation which as a unique objective to simplify the group companies structure without affecting it.

No special valuation difficulties have arisen.

- **6. Increase of share capital.** In exchange for the transfer of the assets and liabilities of the Absorbed Company, the Absorbing Company will conduct a capital increase in the amount of USD 69,910.- (sixty nine thousand nine hundred and ten US Dollars) to raise the share capital from its current amount of USD 110,000.- (one hundred ten thousand US Dollars) to USD 179,910.- (one hundred and seventy nine thousand nine hundred and ten US Dollars) by the issuance of 69,910 (sixty nine thousand nine hundred and ten) new shares with a nominal value of USD 1.- (one US Dollars) per share, in favor of the sole partner of the Absorbed Company.
- **7. Decrease of share capital.** Following the accomplishment of the Merger, the Absorbing Company will receive 69,910 (sixty nine thousand nine hundred and ten) of its own shares which will be cancelled.

It is therefore proposed to decrease the share capital of the Absorbing Company by an amount of USD 69,910.- (sixty nine thousand nine hundred and ten US Dollars) in order to decrease it from its current amount of USD 179,910.- (one hundred and seventy nine thousand nine hundred and ten US Dollars) to the amount of USD 110,000.- (one hundred ten thousand US Dollars) by cancellation by the Absorbing Company of its own shares acquired in the Merger, that is to say 69,910 (sixty nine thousand nine hundred and ten) shares with a nominal value of USD 1.- (one US Dollar) each.

Article 5 of the Articles of Association of the Absorbing Company shall in consequence be amended to reflect such decrease of share capital.

8. Exchange ratio of the shares. The Exchange ratio is determined in conformity with the valuation method as described at point 5.

The valuation of the Merger Companies' shares has been established by the Board of Directors of the Merging Companies and will be the subject of an examination and of a written report to the shareholders. The examination shall be carried out and the report shall be drawn up for each of the Merging Companies by an independent expert chosen by the board of directors of each of the Merging Companies The following independent experts have been appointed:

- Teamaudit SA, 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg
- Fiduciaire Joseph Treis Sàrl, 57, Av. de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

The partner of the Absorbed Company shall receive shares in the Absorbing Company at an exchange ratio of one (1) new share in the Absorbing company for one (1) share in the Absorbed Company equally distributed in each of the ten (10) classes of shares, without any merger premium. The shares of the absorbed company shall be cancelled.

The new shares of the Absorbing Company, created at the time of the capital increase, shall from the date of the merger be registered in the register of shareholders of the surviving company, and the registered shares of the absorbed Company shall be immediately cancelled.

As the Absorbed Company has not provided any special rights to its shareholder, an has not issued any securities other than the shares, the Absorbing Company shall only issue new shares and the new shares issued by the Absorbing Company, from the time of their issuance, shall have the same rights, in all respects, as the existing shares not only in respect to voting rights and dividend rights but in all the other rights with respect to company property.

9. Effective Date. Approval of the Absorbing Company. The Merger, the increase of share capital of the Absorbing Company, and the dissolution without liquidation of the Absorbed Company shall be deemed to have occurred when the decisions approving it have been taken within the Merging Companies and more exactly on the date fixed by the share-holders during the general meeting of the Merging Companies approving the merger (the "Effective Date"). The general meetings of the shareholders which shall approve the Merger Project have to be held according to the conditions required for amendments to the articles of association and will take place at least one month after the publication of the Merger Project in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The Merger shall become effective towards third parties as at the date of the publication of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company and of the Absorbed Company, both to be held before a Luxembourg notary, approving the Merger in the official gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", as stated in Article 273 of the Law, on which notably the transfer of the totality of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company will intervene by operation of law.

10. Special advantages granted to independent auditors, to the members of the board of Directors of the Merging Companies or and to statutory auditors. No special advantages are granted to the independent auditors, to the members of the Board of Directors and to the statutory auditors.



- **11. Availability of the Merger documentation at registered offices.** The documents referred to in Article 267 paragraph 1 a), b) and d) of the Law, in particular:
 - the Merger Project;
 - the annual accounts of the Merging Companies for the last three financial years;
- the explanatory reports of the board of directors of the Absorbing Company and of the board of directors of the Absorbed Company;
 - the interim financial statements of the merging Companies as of May 31 st, 2010;
 - the reports of the independent experts appointed in accordance with article 266 LCS,
 - will be made available as from the date hereof for inspection at the registered offices of the Merging Companies.
- **12. Creditors' claims.** The creditors of the Merging Companies will benefit from all the protections and recourses as provided for by the Law.

According to the Law, the creditors of the Merging Companies, whose claims predate the date of publication of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company to be held before a Luxembourg notary approving the Merger may, notwithstanding any agreement to the contrary, apply within 2 (two) months to the competent court to obtain adequate safeguard of collateral for any matured and unmatured debts, where the Merger requires such protection.

In this respect, the creditors may obtain additional information at the registered office of the Absorbing Company and at the registered office of the Absorbed Company.

- 13. Universal transfer of assets and liabilities. According to Article 274 of the Law, at the Effective Date the Absorbing Company will acquire the entirety of the assets and liabilities of the Absorbed Company (known and unknown), by operation of law, such that at the Effective Date:
- all of the assets of the Absorbed Company shall be vested in the Absorbing Company and shall thereafter be the property of the Absorbing Company;
- the Absorbing Company shall be liable for all the obligations of the Absorbed Company, provided, however, that notwithstanding the foregoing, amounts owing between the Absorbed Company and the Absorbing Company shall be cancelled for no consideration;
 - the Absorbed Company, will cease to exist without a liquidation; and

Formalities

The Absorbing Company:

- will perform all the formalities that are required under the law in order to give disclosure and information of the contributions deriving from the merger;
- undertakes the personal responsibility to deal with the declarations and formalities required by all competent authorities that will be useful for the purposes of registering the contributed assets in the name of the Absorbing Company;
- will effect all the formalities that are required in order to oppose the transfer of the assets and the rights that are contributed to the Absorbing Company to third parties.

Delivery of documents

Upon the final implementation of the merger, the Absorbed Company will deliver to the Absorbing Company the originals of all its incorporating documents and the relevant amendments, its accounting books and other documents, the contracts or other documents which the property of the assets derives from, the documents evidencing the realized operations, the shares, bonds, securities or similar instruments as well as any and all contracts, reports, correspondence and other documents that are pertaining to the contributed assets and rights.

Fees and expenses

All the fees, duties and expenses deriving from the merger are charged to the absorbing company.

The Absorbing Company will settle, as the case may be, the taxes owed by the absorbed company on the capital and the profits made for accounting years which have not yet been taxed in a final way.

Election of address

For the implementation of this merger plan and of the other acts and/or documents that will follow or result from it, as well as for all services and other communications, the Merging Companies elect their address at the registered offices of the Absorbing Company.

Power of attorney

The broadest power of attorney is given to the holder of the original of this document or a copy of it, for the purposes of complying with all formalities and making all declarations, announcements, filings, publications and other activities.

The present deed is worded in English followed by a French translation; and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.



Suit la traduction française du texte qui précède:

Projet Commun de Fusion par Absorption

Entre d'une part:

RM2 INTERNATIONAL S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 132.740

(ci-après désignée la "Société Absorbante");

Et d'autre part:

RM2 PARTNERS S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 72.097

(ci-après désignée la "Société Absorbée")

La Société Absorbée et la Société Absorbante sont ci-après désignées collectivement les "Sociétés Fusionnantes".

Conformément aux articles 261 et suivants, de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), le Conseil d'administration de la Société Absorbante et le Conseil d'administration de la Société Absorbée ont convenu ensemble des conditions suivantes de la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (le "Projet de Fusion") afin de spécifier les modalités d'une telle fusion et déclarer que:

- La Société Absorbante est partiellement détenue par la Société Absorbée à la Date Effective (telle que définie cidessous).

Sur ce, il est convenu ce qui suit:

1. Motifs et but de la fusion.

- 1.1. Présentation des Sociétés Fusionnantes:
- RM2 INTERNATIONAL S.A. est une société anonyme ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.740 constituée sous la dénomination de MALVERN S.A. par acte du 23 octobre 2007, par-devant Maître Blanche MOUTRIER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2644 du 19 novembre 2007, modifié pour la dernière fois le 28 juin 2010 par-devant le notaire prénommée, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1546 du 28 juillet 2010.

L'exercice social commence le 1 er octobre de chaque année et se terminera le 30 septembre de l'année suivante.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

Le capital social souscrit est de USD 110.000,- (cent dix mille Dollars américains) représenté par 110.000 (cent dix mille) actions ayant une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar américain) chacune, entièrement libérées.

- RM2 PARTNERS S.A. est une société anonyme ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.097, constituée sous la dénomination de INTERNET BUSINESS & TECHNOLOGIES S.A. par acte du 5 octobre 1999 par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 973 du 17 décembre 1999, modifié pour la dernière fois le 12 mars 2010 par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 845 du 23 mars 2010.

L'exercice social commence le 1 ^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

Le capital social souscrit est de USD 69.910,- (soixante neuf mille neuf cent dix Dollars américains) représenté par 69.910 (soixante neuf mille neuf cent dix) actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

1.2. Motifs et buts de la fusion:

La fusion susmentionnée est motivée par des raisons de réorganisation et de rationalisation de la structure et des activités des Sociétés Fusionnantes, et le groupe auquel elles appartiennent, et plus particulièrement par la réduction du nombre de sociétés composant le groupe ainsi qu'une simplification organisationnelle et administrative du groupe.

2. Assemblée générale des actionnaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante. Il est proposé aux actionnaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante d'approuver le Projet de Fusion, par lequel, suite à sa dissolution sans liquidation, la Société Absorbée transférera à la Société Absorbante tous ses actifs et passifs lors des assemblées générales extraordinaires des actionnaires qui seront tenues au plus tôt un moins après la publication du Projet de Fusion.



- 3. Date à partir de laquelle les actions ordinaires et préférentielles sans droit de vote de la Société Absorbante qui seront émises donneront le droit de participer aux bénéfices et toute modalité particulière relative à ce droit. Les actions émises par la Société Absorbante donneront, à partir de la date des assemblées générales extraordinaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante approuvant la fusion de la Société Absorbée par la Société Absorbante, le droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante de la même façon que pour les actions déjà existantes de la Société Absorbante. Aucune modalité particulière n'est attachée à ce droit.
- 4. Date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront traitées d'un point de vue fiscal et comptable comme ayant été exécutées pour le compte de la Société Absorbante. D'un point de vue fiscal et comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme ayant été exécutées pour le compte de la Société Absorbante à partir du 31 mai 2010 (ci-après la "Date Comptable").

Un état intermédiaire non audité de chacune des Sociétés Fusionnantes au 31 mai 2010, soit antérieur de moins de 3 mois à la date du Projet de Fusion a été arrêté et seront à la disposition des actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes à leur siège social respectif un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur le Projet de Fusion, conformément à l'article 267 de la Loi.

Au regard de l'impôt sur les sociétés, les parties déclarent placer la fusion dans son intégralité sous le bénéfice des articles 170 et suivants LIR.

5. Evaluation des actifs et passifs de la Société Absorbée. Les évaluations ont été faites sur base des valeurs comptables au 1 ^{er} juin 2010. Suite à la Fusion, les actifs et passifs de la Société Absorbée seront inscrits dans le bilan de la Société Absorbante à leur valeur comptable telle qu'à la Date Comptable.

Le rapport d'échange des actions est basé sur la valeur nominale des actions existantes, cette méthode de valorisation est adaptée à l'opération envisagée, étant donné qu'elle s'inscrit dans le seul but de simplification de la structure de l'actionnariat.

Il n'y a pas eu de difficultés particulières d'évaluation.

- **6. Augmentation de capital.** En échange du transfert des actifs et passifs de la Société Absorbée, la Société Absorbante procédera à une augmentation de capital social d'un montant de USD 69.910,- (soixante neuf mille neuf cent dix Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de 110.000,- USD (cent dix mille Dollars américains) au montant de USD 179.910,- (cent soixante dix neuf mille neuf cent dix Dollars américains) par l'émission de 69.910 (soixante neuf mille neuf cent dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 1,- (un Dollar américain) en faveur de l'associé unique de la Société Absorbée.
- **7. Réduction de capital.** Suite de la réalisation de la fusion, la Société Absorbante recevra 69.910 (soixante neuf mille neuf cent dix) de ses propres actions qu'il conviendra d'annuler.

Il est donc proposer de réduire le capital social souscrit de la Société Absorbante à concurrence de USD 69.910,- (soixante neuf mille neuf cent dix Dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 179.910,- (cent soixante dix neuf mille neuf cent dix Dollars américains) au montant de 110.000,- USD (cent dix mille Dollars américains) par voie d'annulation par la Société Absorbante de ses propres actions acquises dans l'apport-fusion, soit 69.910 (soixante neuf mille neuf cent dix) actions d'une valeur nominale de USD 1,- (un US Dollar) chacune.

Par conséquent, l'article 5 des statuts de la Société Absorbante sera mis en concordance avec la réduction de capital.

8. Rapport d'échange des actions. Le rapport d'échange est déterminé selon a méthode d'évaluation décrite au point 5.

La valorisation des actions des Sociétés Fusionnantes a été établie par les conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes et fera l'objet d'un examen et d'un rapport écrit destiné aux actionnaires par des experts indépendants désignés par le conseil d'administration de chacune des Sociétés Fusionnantes. Ont été désignés comme experts indépendants:

- Teamaudit SA, 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg
- Fiduciaire Joseph Treis Sàrl, 57, Av. de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Il est attribué à l'associé unique de la Société Absorbée des actions de la Société Absorbante dans le rapport d'échange d'une (1) action nouvelle de la Société Absorbante pour une (1) action de la Société Absorbée sans prime de fusion. Les actions de la Société Absorbée seront annulées.

Les nouvelles actions nominatives de la Société Absorbante, crées au moment de l'augmentation de capital, seront dès la date de la fusion inscrites dans le registre des actionnaires de la Société Absorbante au nom de l'actionnaire de la Société Absorbée et les actions nominatives de la Société Absorbée seront immédiatement annulées.

Etant donné que la Société Absorbée n'a pas accordé des droits spéciaux à l'actionnaire et n'a pas émis d'autres titres que des actions, la Société Absorbante n'émettra que des actions nouvelles et les actions émises par la Société Absorbante donneront à partir de leur émission, sous tous les aspects, les mêmes droits que les actions existantes tant du point de vue du droit de vote que du point de vue du droit au dividende et aux droits patrimoniaux.

9. Date Effective. Approbation par les Sociétés Fusionnantes. La Fusion, l'augmentation de capital de la Société Absorbante et la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée deviendront effectives entre les Sociétés Fusionnantes à la date où sont intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés Fusionnantes, plus précisément à la



date spécifiée par les actionnaires dans le cadre des assemblées générales approuvant la fusion (la "Date Effective"). Les assemblées générales des actionnaires qui se prononcent sur le projet de fusion devront impérativement être tenues dans la forme prescrites pour la modification des statuts et ne pourront avoir lieu qu'au plus tôt un mois après la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du présent projet de fusion.

La Fusion deviendra effective envers les tiers à la date de la publication dans la gazette officielle du Luxembourg, "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante et de la Société Absorbée approuvant la Fusion, devant se tenir devant un notaire luxembourgeois, tel qu'indiqué à l'article 273 de la Loi, date à laquelle notamment le transfert de la totalité du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante interviendra de plein droit.

- 10. Avantages particuliers attribués aux experts, aux membres du Conseil d'administration des Sociétés Fusionnantes ou aux commissaires aux comptes. Aucun avantage particulier n'a été attribué aux experts, aux membres du Conseil d'administration des Sociétés Fusionnantes ou aux commissaires aux comptes.
- 11. Disponibilité de la documentation relative à la Fusion aux sièges sociaux. Les documents mentionnés à l'article 267 (1) a), b) et c) de la Loi Luxembourgeoise, en particulier:
 - Le Projet de Fusion;
 - Les comptes annuels des Sociétés Fusionnantes pour les trois dernières années;
- Les rapports explicatifs du conseil d'administration de la Société Absorbante et du conseil d'administration de la Société Absorbée;
 - Un état comptable des Sociétés Fusionnantes arrêté au 31 mai 2010;
 - Les rapports d'experts indépendants tels que prévus à l'article 266 LCS, seront tenus à disposition pour inspection aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes.
- **12. Réclamations des créanciers.** Les créanciers des Sociétés Fusionnantes bénéficieront de toutes les protections et recours prévus par la Loi.

Les créanciers des Sociétés Fusionnantes, dont la créance est antérieure à la date de la publication de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant la Fusion et devant se tenir devant un notaire luxembourgeois, peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les 2 (deux) mois, demander à la juridiction compétente d'obtenir les garanties et sûretés adéquates pour toute créance arrivée à maturité ou non, là ou la fusion rend une telle protection nécessaire.

A cet égard, les créanciers peuvent obtenir des informations complémentaires aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes.

- 13. Transfert universel de patrimoine. Conformément à l'article 274 de la Loi, à la Date Effective, la Société Absorbante va acquérir de plein droit la totalité des actifs et passifs de la Société Absorbée (connus et inconnus), de façon à ce qu'à la Date Effective (telle que définie ci-dessous):
- a) Tous les actifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante et deviendront ainsi la propriété de la Société Absorbante:
- b) La Société Absorbante sera tenue de toutes les obligations de la Société Absorbée, à condition néanmoins que, nonobstant ce qui précède, les sommes dues entre la Société Absorbée et la Société Absorbante soient annulées sans aucune contrepartie;
 - c) La Société Absorbée cessera d'exister sans liquidation; et

Formalités

La Société Absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion,
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés,
 - effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

Remise de titres

Lors de la réalisation définitive de la fusion, la Société Absorbée remettra à la Société Absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats, archives pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

Frais et droits

Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.



La Société Absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la Société Absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence ainsi que pour toutes justifications et notifications, il est fait élection de domicile au siège social de la Société Absorbante.

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Le notaire soussigné déclare attester conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales la légalité du présent projet de fusion établi en application de l'art. 278 de la loi sur les sociétés.

Le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Date: August 6 th, 2010.

La Société Absorbante:

Jan Arie DEKKER / Charles DURO / Maggy KOHL BIRGET / John WALSH / Anthony John CARSON / Geoffrey HOUSTON

Director / Director / Director / Director / Director

Date August 6 th, 2010.

La Société Absorbée:

Jan Arie DEKKER / Charles DURO / Maggy KOHL BIRGET / John WALSH / Anthony John CARSON / Geoffrey HOUSTON

Director / Director / Director / Director / Director

Date August 6 th, 2010.

La Société Absorbée:

Jan Arie DEKKER / Charles DURO / Anthony John CARSON / Geoffrey HOUSTON

Director / Director / Director

La Société Absorbée:

Jan Arie DEKKER

Référence de publication: 2010112713/386.

(100127338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2010.

Valiance Infrastructure Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale des porteurs de parts de Valiance Infrastructure Fund (le "Fonds") daté du 12 août 2010 que le Fonds et ses deux sous-fonds sont liquidés avec effet au 12 août 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Un mandataire

Référence de publication: 2010113258/1092/9.

Didier Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R.C.S. Luxembourg B 84.299.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2010083603/12.

(100094460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.



Groupe A.V. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 61.147.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 17 juin 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, VI ^e Chambre, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société GROUPE A.V. S.à.r.l avec siège social à L-7735 Colmar-Berg, 31 Cité Morisacker, de fait inconnue à cette adresse.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire, Madame Christiane JUNCK, vice-présidente au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Me Laurélia STEINMETZ, avocat, demeurant à Luxembourg. Il ordonne aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 25 juin 2010.

Pour extrait conforme Maître Laurélia STEINMETZ Le liquidateur

Référence de publication: 2010081794/18.

(100092630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2010.

Access Safety Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3899 Foetz, 87, rue Théodore de Wacquant.

R.C.S. Luxembourg B 147.677.

L'an deux mille dix, le onze juin,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Laurent ELLES, chef d'entreprise, demeurant à F54300 Lunéville, Ferme du Pont de Viller,
- 2.- Madame Fabienne VINCENT VIRY, assistante de direction, demeurant à F-54300 Lunéville, 56, Axe de Gerbeviller, représentée par Monsieur Laurent ELLES, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 26 mai 2010,

- 3.- Monsieur Denis BOUCHER, responsable commercial, demeurant à F-57000 Metz, 4, rue du Pont des Loges,
- 4.- Monsieur Yann DECHAUX, responsable d'agence, demeurant à F-67140 Reichsfeld, 39, rue Mathias, représenté par Monsieur Laurent ELLES, prénommé,
- en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 4 juin 2010,
- 5.- Monsieur Cyril FAIVRE, responsable d'agence, demeurant à F-25440 Cessey, 9, Grande Rue,

représenté par Monsieur Laurent ELLES, prénommé,

- en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 4 mai 2010,
- 6.- Monsieur Olivier THIERY, responsable de bureau d'étude, demeurant à F-54300 Lunéville, 86, rue de Viller, représenté Monsieur Laurent ELLES, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 27 mai 2010.

Les procurations prémentionnées, paraphées "ne varietur", resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Les dits comparants, représentés comme indiqués ci-avant, déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris la résolution suivante:

Résolution:

Les associés décident de transférer le siège social de la société à L-3899 Foetz, 87, rue Théodore de Wacquant, et de modifier, par conséquent, le premier alinéa de l'article cinq des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. (premier alinéa).

Le siège social est établi à Foetz."

Dont acte, fait et passé à Livange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Boucher, L. Elles, E. Schlesser.



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juin 2010. Relation: LAC/2010/26699. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010081994/42.

(100093478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Avenue Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frederik Kuiper

Gérant

Référence de publication: 2010084390/12.

(100094575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

Mabren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.885.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le dix-septième jour de juin.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

MORWELL LIMITED, avec siège social à Tortola, lles Vierges Britanniques, P.O. Box 3175 Road Town certificat d'incorporation numéro 350391, ici représentée par Madame Lydia SCHNEIDER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 juin 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «MABREN S.A.», ayant son siège social à L- 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 954 du 28 septembre 2005 (la «Société»);
- que le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 31.000 représenté par 31 actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 chacune.
- que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la Société;
- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre;
- que l'Associé Unique, agissant en qualité de liquidateur, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;
 - que l'actif restant est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.



L'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation BIND CO. LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3175, lles Vierges Britanniques, certificat d'incorporation numéro 318226 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à BIND CO. LIMITED, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

L'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

Que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société: Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Lydia Schneider, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 juin 2010. LAC/2010/27202. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juin 2010.

Référence de publication: 2010082202/61.

(100093650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Alinta Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 111.250.

Extrait du résolution du conseil de gérance tenue en date du 24 juin 2010

Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance prises à Luxembourg en date du 24 juin 2010, que le siège social de la Société a été transféré du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 21 juin 2010, et que le Conseil de Gérance a décidé de prendre note du Transfer de l'adresse professionnelle de Monsieur Mark Dunstan et Monsieur Mark Hatherly du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 21 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010083478/16.

(100094454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

Fondation Maison de la Porte Ouverte, Fondation.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 2, rue du Fort Elisabeth. R.C.S. Luxembourg G 29.

Après la cooptation d'un nouveau membre lors de la réunion statutaire du conseil d'administration du 20 mai 2010, la composition du conseil d'administration de la Fondation Maison de la Porte Ouverte est la suivante:

- Monsieur Camille WAMPACH, procureur général d'Etat honoraire, demeurant 34, rue Glesener à L-1630 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, président,
- Monsieur Paul FABER, directeur de Trade-ARBED en retraite, demeurant 13, av. J.-P. Pescatore à L-2324 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, vice-président,
- Madame Marie Anne SCHAUSS, épouse KERSTEN, employée privée en retraite, demeurant 9, rue J.-P. Erpelding à L-1472 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, secrétaire,



- Monsieur Jean WEISGERBER, expert-comptable en retraite, demeurant 378, rte de Thionville à L-5884 Hesperange, de nationalité luxembourgeoise, trésorier,
- Monsieur Maurice BAUER, juriste, demeurant 48, rue J.-G. Wilmar à L-2731 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, membre,
- Monsieur Ernest HECKER, fonctionnaire, demeurant 12, rue d'Epernay à L-1490 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, membre,
- Monsieur Pierre HENCKS, curé, demeurant 5, rue Dicks à L-1417 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, membre.
- Soeur Philomène HOFFMANN, professeur, en religion sœur Monique, demeurant 21, rue d'Anvers à L-1130 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, membre,
- Monsieur Norbert REULAND, employé privé en retraite, demeurant 17, bd Jacquemart à L-1833 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, membre,
- Monsieur Emile ROSSLER, journaliste en retraite, demeurant 18, rue A. Chevalier à L-1357 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, membre,
- Monsieur Nicolas WAGNER, fonctionnaire communal en retraite, demeurant 106, bd Général Patton à L-2316 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, membre,
- Madame Henriette WAGNER-SCHAACK, infirmière, demeurant 106, bd Général Patton à L-2316 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, membre,
- Monsieur Georges WIRION, employé de l'Etat en retraite, demeurant 9, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, membre.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Camille WAMPACH / Paul FABER

Président / Vice-président

Référence de publication: 2010085609/38.

(100094062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

Armeos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 55.426.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010083479/11.

(100094441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Finimvest Prima, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 32.538.

L'an deux mille dix, le dix juin,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- "BRISEIDE S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 57.317,

représentée par le président de son conseil d'administration Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

2.- Monsieur Jean FABER, prénommé.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Jean FABER et "BRISEIDE S.A.", prénommés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "FINIMVEST PRIMA", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 217 du 2 juillet 1990, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire HENCKS en date du 26 juin 1991, publié au Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 471 du 27 décembre 1991, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire HENCKS en date du 18 décembre 1995, publié au Recueil des Sociétés



et Associations C, numéro 166 du 3 avril 1996, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire HENCKS en date du 29 avril 1999, publié au Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 560 du 21 juillet 1999, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 32.538, au capital social de vingt et un milliards trois cent soixante-treize millions de lires italiennes (LIT 21.373.000.000,00), représenté par quatre cent vingt-sept mille quatre cent soixante (427.460) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante mille lires italiennes (LIT 50.000,00) chacune.

- 2. Les associés décident de supprimer la valeur nominale des quatre cent vingt-sept mille quatre cent soixante (427.460) parts sociales existantes.
- 3. Les associés constatent que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1 ^{er} janvier 2002, le capital social, jusque-là de vingt et un milliards trois cent soixante-treize millions de lires italiennes (LIT 21.373.000.000,00), représenté par quatre cent vingt-sept mille quatre cent soixante (427.460) parts sociales sans désignation de valeur nominale est actuellement de onze millions trente-huit mille deux cent trente-trois euros et trente cents (EUR 11.038.233,30).
- 4. Ensuite, les associés décident de modifier l'alinéa un de l'article cinq des statuts de la société, pour leur donner la teneur suivante:

" Art. 5. (Alinéa un).

- (1) Le capital social est fixé à onze millions trente-huit mille deux cent trente-trois euros et trente cents (EUR 11.038.233,30), représenté par quatre cent vingt-sept mille quatre cent soixante (427.460) parts sociales sans désignation de valeur nominale."
 - 5. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.
 - 6. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, esqualitès qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Faber, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2010. Relation: LAC/2010/25862. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010082084/52.

(100093411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Armeos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 55.426.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2010

L'Assemblée renouvele les mandats d'administrateur de Monsieur Jean KLIMIS, administrateur de sociétés, demeurant 54, avenue de la Tenderie à B-1170 Bruxelles, de Monsieur Pierre KLIMIS, administrateur de sociétés, demeurant 12, Drève des Pommiers à B-1380 à Ohain, de Madame Sophie PEEREBOOM, administrateur de sociétés, demeurant 9, avenue du Chili à B-1000 Bruxelles et de Monsieur Willy AERTS, demeurant Beatrijslaan 88 à 3110 Rotselaar. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010083480/20.

(100094452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.



Siyoman Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 70.738.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 25 mai 2010 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:
- * Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née le 14/01/1951 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, Rue Aldringen 23.
- * Monsieur Patrick AFLALO, administrateur de sociétés, né le 9/10/1959 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, Rue Aldringen 23.
- * Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né le 18/12/1970 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, Rue Aldringen 23.
- * Le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle MAMANE, administrateur de sociétés, née le 14/01/1951 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, Rue Aldringen 23, est confirmé pour une durée indéterminée.
 - A été réélue au poste de Commissaire aux comptes:
- * La société MONTBRUN RÉVISION S.à r.l., immatriculée au RCS Luxembourg sous le N° B 67.501, sise "Le Dôme", Espace Pétrusse, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.
 - Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2010083855/25.

(100094505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

Finimvest Quarta, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 32.541.

L'an deux mille dix, le dix juin,

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- "BRISEIDE S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 57.317,

représentée par le président de son conseil d'administration Monsieur Jean FABER, licencié en sciences économiques et sociales, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

2.- Monsieur Jean FABER, prénommé.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

- 1. Monsieur Jean FABER et "BRISEIDE S.A.", prénommés, sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée "FINIMVEST QUARTA", avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 217 du 2 juillet 1990, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire HENCKS en date du 6 novembre 1997, publié au Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 116 du 24 février 1998, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire HENCKS en date du 6 janvier 1999, publié au Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 221 du 31 mars 1999, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 décembre 2003, publié au Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 179 du 12 février 2004, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 32.541, au capital social de vingt-trois milliards quatorze millions de lires italiennes (LIT 23.014.000.000,00), représenté par quatre cent soixante mille deux cent quatre-vingt (460.280) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante mille lires italiennes (LIT 50.000,00) chacune.
- 2. Les associés décident de supprimer la valeur nominale des quatre cent soixante-mille deux cent quatre-vingt (460.280) parts sociales existantes.
- 3. Les associés constatent que, par suite du basculement de la devise du capital social en euros, avec effet au 1 ^{er} janvier 2002, le capital social, jusque-là de vingt-trois milliards quatorze millions de lires italiennes (LIT 23.014.000.000,00), représenté par quatre cent soixante mille deux cent quatre-vingt (460.280) parts sociales sans désignation de valeur nominale est actuellement de onze millions huit cent quatre-vingt-cinq mille sept cent trente-neuf euros et huit cents (EUR 11.885.739,08).



4. Ensuite, les associés décident de modifier l'alinéa un de l'article cinq des statuts de la société, pour leur donner la teneur suivante:

" Art. 5.- (Alinéa un).

- (1) Le capital social est fixé à onze millions huit cent quatrevingt-cinq cents sept cent trente-neuf euros et huit cents (EUR 11.885.739,08), représenté par quatre cent soixante mille deux cent quatre-vingt (460.280) parts sociales sans désignation de valeur nominale."
 - 5. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.
 - 6. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, esqualitès qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Faber, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 juin 2010. Relation: LAC/2010/25864. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010082085/51.

(100093412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Project W Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 146.663.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 30 juin 2009, que la société Platinum Equity Capital Partners International II (Cayman), L.P, une société en commandite, constituée selon le droit des lles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KYI-9002, Cayman Islands ("Platinum Equity Capital Partners International II (Cayman), L.P"), a cédé:

- sept cent cinquante (750) parts sociales de la Société à la société Platinum Equity Capital Partners- A International II, (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des lles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands ('Platinum Equity Capital Partners-A International II (Cayman), L.P."):
- sept cent soixante six (766) parts sociales de la Société à la société Platinum Equity Capital Partners-PF International II, (Cayman), L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des lles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KYI-9002, Cayman Islands ("Platinum Equity Capital Partners-PF International II (Cayman), L.P. ");
- six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de la Société à la société Platinum W Principals International, (Cayman) L.P., une société en commandite, constituée selon le droit des lles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KYI-9002, Cayman Islands ('Platinum W Principals International (Cayman) L.P. '):
- 91,9125% des droits de propriété indivis sur une (1) part sociale de la Société à la Société Platinum Equity Capital Partners-PF International II, (Cayman), L.P..

Suite à la cession, les parts sociales de la Société (i.e. 12.500) sont détenues comme suit:

- Platinum Equity Capital Partners International II (Cayman), L.P.:
- * 4.733 parts sociales de la Société;
- * et 8,0875 % des droits de propriété indivis sur une part sociale de la Société.
- Platinum Equity Capital Partners-A International II (Cayman), L.P.:
- * 750 parts sociales de la Société.
- Platinum Equity Capital Partners-PF International II (Cayman), L.P.:
- * 766 parts sociales de la Société;
- * et 91,9125% des droits de propriété indivis sur une part sociale de la Société.
- Platinum Equity W Principals Internation (Cayman), L.P.:
- * 6.250 parts sociales de la Société.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juillet 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010083803/39.

(100094626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

Aequis S.à r.l.u., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 145.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083487/9.

(100094442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

Flator Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 34.951.

L'an deux mille dix, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme - holding, dénommée FLATOR FINANCE S.A. ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 34.951.

Ladite société a été constituée par acte en date du 24 septembre 1990, publié au Mémorial C numéro 92, page 4.412 de 1991

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Pierre VAN KEYMEULEN, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
 - II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit :
 - 1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
 - 2. Nomination d'un liquidateur.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée décide de la dissolution et de la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

la société de droit luxembourgeois A.T.T.C. MANAGEMENT S.à R.L., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau, RCS Luxembourg B 59.363.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que



de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des actionnaires.

DONT ACTE.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: J-P. VAN KEYMEULEN, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 juin 2010.

Relation: LAC/2010/27374.

Reçu douze euros

(12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010082087/58.

(100093406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Aircool S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9132 Schieren, 20, Op der Schlaed.

R.C.S. Luxembourg B 97.340.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083495/9.

(100094338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

Akinita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.436.

Les comptes annuels au 31.12.2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083496/9.

(100094622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

Akinita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.436.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083497/9.

(100094623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

Balta Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.168.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 4 juin 2010

Cinquième résolution

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Johan Blauwblomme et de la Société Dimacor SA, représentée par Monsieur Carl Verstraelen

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Johan BLAUWBLOMME.

Monsieur Patrick Verbrugge, demeurant Zwaluwstraat 3, B-8870 IZEGEM.



Dimacor SA, représentée par Monsieur Carl Verstraelen.

Monsieur Lambert Schroeder.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Sixième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

MAZARS

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2010.

Pour la société BALTA REINSURANCE.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010086552/27.

(100095183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 151.582.

In the year two thousand and ten, on the ninth of June.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of "Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR" (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on February 23, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 565 of March 17, 2010.

The meeting was presided by Mr. Sami NUMMELA, private employee, professionally residing in Luxembourg,

The meeting appointed as secretary Mrs Solange WOLTER, private employee, professionally residing in Luxembourg, and as scrutineer Mrs. Ariette SIEBENALER, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

- I. The shareholders present and represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which is signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. This attendance list, together with the proxies, will be attached to this deed to be filed with the registration authorities.
- II. It results from the attendance list, that the 3,099,998 Manager Shares and the 2 Ordinary shares in issue are represented at the present meeting.
 - III. The present meeting is regularly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.
 - IV. That the agenda of the Meeting is as follows:

Agenda

- 1. Waiver of convening notices.
- 2. Amendment to Article 5 (e) of the Articles of Association of the Company so as to read as follows:

"The Manager may fully or partially return to Shareholders the share premium paid in connection with any Drawdown (as defined hereafter), provided that the share premium may be recallable at times determined by the Manager."

3. Amendment to Article 5 (f) of the Articles of Association of the Company so as to read as follows:

"The total amounts contributed to the Corporation by a Shareholder (comprising par value and share premium) are referred to as "Contributions"."

4. Inclusion of a new Article 23 to the Articles of Association of the Company reading as follows:

" Art. 23. Suspension of Investment Period.

- (a) The Investment Period may be suspended by resolution of the Shareholders if approved by a simple majority of all Shares, whereas the Manager as holder of Manager Shares shall vote in support of the suspension if the proposal is approved by:
 - (i) at least seventy-five percent (75%) of the Ordinary Shares in issue, and
 - (ii) at least fifty percent (50%) of Investors.



- (b) No new investments shall be made during any suspension of the Investment Period, provided that the foregoing restriction shall in no way restrict the Corporation from making capital contributions or follow on investments during any suspension of the Investment Period with respect to investments made or committed to prior to such suspension.
- (c) Any suspension of Investment Period may be lifted by resolution of the Shareholders if approved by a simple majority of all Shares, whereas the Manager as holder of Manager Shares shall vote against lifting the suspension unless the proposal is approved by:
 - (i) at least seventy-five percent (75%) of the Ordinary Shares in issue, and
 - (ii) at least fifty per cent (50%) of Investors."
- 5. Amendment to Article 24 of the Articles of Association of the Company (Article 25 of the amended Articles of Association of the Company) to include the definition of investment period which reads as follows:

"The Manager may make new investments, and re-invest any proceeds from investments, until the fifth anniversary of the Company's final Share Offering, subject to a twelve month extension at the discretion of the Manager."

Then the general meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to waive any convening notices.

Second resolution

The meeting resolves to amend Article 5 (e) of the Articles of Association of the Company so as to read as follows: "The Manager may fully or partially return to Shareholders the share premium paid in connection with any Drawdown (as defined hereafter), provided that share premium may be recallable at times determined by the Manager."

Third resolution

The meeting resolves to amend Article 5 (f) of the Articles of Association of the Company so as to read as follows:

"The total amounts contributed to the Corporation by a Shareholder (comprising par value and share premium) are referred to as "Contributions".""

Fourth resolution

The meeting resolves to add a new Article 23 to the Articles of Association of the Company reading as follows:

" Art. 23. Suspension of Investment Period.

- (a) The Investment Period may be suspended by resolution of the Shareholders if approved by a simple majority of all Shares, whereas the Manager as holder of Manager Shares shall vote in support of the suspension if the proposal is approved by:
 - (i) at least seventy-five percent (75%) of the Ordinary Shares in issue, and
 - (ii) at least fifty percent (50%) of Investors.
- (b) No new investments shall be made during any suspension of the Investment Period, provided that the foregoing restriction shall in no way restrict the Corporation from making capital contributions or follow on investments during any suspension of the Investment Period with respect to investments made or committed to prior to such suspension.
- (c) Any suspension of Investment Period may be lifted by resolution of the Shareholders if approved by a simple majority of all Shares, whereas the Manager as holder of Manager Shares shall vote against lifting the suspension unless the proposal is approved by:
 - (i) at least seventy-five percent (75%) of the Ordinary Shares in issue, and
 - (ii) at least fifty per cent (50%) of Investors."

The following Articles are renumbered.

Fifth resolution

The meeting resolves to amend Article 24 of the Articles of Association of the Company (Article 25 of the amended Articles of Association of the Company) to include the definition of investment period which reads as follows:

"The Manager may make new investments, and re-invest any proceeds from investments, until the fifth anniversary of the Company's final Share Offering, subject to a twelve month extension at the discretion of the Manager."

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and German version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day beforementioned.



The deed having been read to the Meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with the notary this deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes

Im Jahr zweitausendneun, am neunten Juni.

Vor Maître Henri HELLINCKX, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

Fand eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der "Partners Group Global Mezzanine 2010 S.C.A., SICAR, SICAR" (die "Gesellschaft"), einer société en commandite par actions, die am 23. Februar 2010 gegründet wurde und worüber Urkunde aufgenommen wurde durch Maître Henri Hellinckx, Notar mit Amtswohnsitz in Luxemburg, welche am 17. März 2010 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 565 veröffentlicht worden ist.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Sami NUMMELA, Privatangestellter, geschäftsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung ernannte zur Schriftführerin Frau Solange WOLTER, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg, und zur Stimmenzählerin Frau Ariette SIEBENALER, Privatangestellte, geschäftsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärte und ersuchte den amtierenden Notar folgendes festzustellen:

- I. Die anwesenden und vertretenen Gesellschafter sowie die Zahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste gezeigt, die vom Bevollmächtigten, dem Vorsitzenden, dem Schriftführer und dem Stimmenzähler sowie dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde. Diese Liste wird gemeinsam mit den Vollmachten und dieser Urkunde bei den Registrierungsbehörden hinterlegt werden.
- II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor dass die 3.099.998 Manager-Aktien und die 2 Stammaktien welche sich im Umlauf befinden vertreten sind.
- III.- Die Generalversammlung ist somit rechtsgültig zusammengesetzt und kann rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung beraten und abstimmen.
 - IV. Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

T Tagesordnung

- 1.- Verzicht auf Einladungsformalitäten.
- 2.- Abänderung von Artikel 5 (e) der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:
- "Der Manager kann das bei einem Kapitalabruf (gemäß definiertem Begriff) eingezahlte Emissionsagio ganz oder teilweise an die Aktionäre zurückzahlen, wobei dieses Emissionsagio zu einem späteren vom Manager bestimmten Zeitpunkt zurückgefordert werden kann."
 - 3.- Abänderung von Artikel 5 (f) der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:
- "Die Gesamtsumme der von einem Aktionär an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet."
 - 4.- Hinzufügen eines neuen Artikels 23 mit folgendem Wortlaut:

Art. 23 - Aussetzung der Investmentoeriode.

- (a) Die Investmentperiode kann durch Beschluss der Aktionäre ausgesetzt werden, sofern eine einfache Mehrheit aller Aktien für eine Aussetzung stimmt, wobei der Manager als Halter der Manager-Aktien für die Aussetzung stimmen muss, wenn:
 - (i) mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) der ausgegebenen Stammaktien und
 - (ii) mindestens fünfzig Prozent (50%) der Gesellschaftsinvestoren die Aussetzung wünschen.
- (b) Während der Aussetzung der Investmentperiode dürfen keine neuen Investitionen getätigt werden, wobei diese Einschränkung die Gesellschaft in keiner Weise hindern soll, Kapitaleinlagen oder Folgeinvestitionen zu tätigen, welche sich auf Investitionen beziehen, die vor der Aussetzung gemacht wurden, oder zu denen sich die Gesellschaft vor der Aussetzung verpflichtet hat.
- (c) Jede Aussetzung der Investmentperiode kann durch Beschluss der Aktionäre aufgehoben werden, sofern eine einfache Mehrheit aller Aktien für die Aufhebung stimmt, wobei der Manager als Halter der Manager-Aktien gegen die Aufhebung der Aussetzung stimmen muss, wenn nicht:
 - (i) mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) der sich ausgegebenen Stammaktien und
 - (ii) mindestens fünfzig Prozent (50%) der Gesellschaftsinvestoren die Aufhebung wünschen.

(iii)

5.- Abänderung von Artikel 24 der Satzung (Artikel 25 der abgeänderten Satzung) um die Definition der Investmentperiode einzufügen, welche wie folgt lautet:



"Die Periode während der der Manager neue Investitionen tätiger und Erlöse aus Investitionen wieder investieren kann, welche am Tag der Gründung beginnt und am fünften Jahrestag des letzten Aktienangebots abläuft, wobei der Manager diese Periode nach eigenem Ermessen um zwölf Monate verlängern kann."

Sodann fasste die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung verzichtet auf Einladungsformalitäten.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 5 (e) der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Der Manager kann das bei einem Kapitalabruf (gemäß definiertem Begriff) eingezahlte Emissionsagio ganz oder teilweise an die Aktionäre zurückzahlen, wobei dieses Emissionsagio zu einem späteren vom Manager bestimmten Zeitpunkt zurückgefordert werden kann."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 5 (f) der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Die Gesamtsumme der von einem Aktionär an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet."

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst einen neuen Artikel 23 in die Satzung einzufügen mit folgendem Wortlaut:

" Art. 23. Aussetzung der Investmentperiode.

- a. Die Investmentperiode kann durch Beschluss der Aktionäre ausgesetzt werden, sofern eine einfache Mehrheit aller Aktien für eine Aussetzung stimmt, wobei der Manager als Halter der Manager-Aktien für die Aussetzung stimmen muss, wenn:
 - i. mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) der ausgegebenen Stammaktien und
 - ii. mindestens fünfzig Prozent (50%) der Gesellschaftsinvestoren die Aussetzung wünschen.
- b. Während der Aussetzung der Investmentperiode dürfen keine neuen Investitionen getätigt werden, wobei diese Einschränkung die Gesellschaft in keiner Weise hindern soll, Kapitaleinlagen oder Folgeinvestitionen zu tätigen, welche sich auf Investitionen beziehen, die vor der Aussetzung gemacht wurden, oder zu denen sich die Gesellschaft vor der Aussetzung verpflichtet hat.
- c. Jede Aussetzung der Investmentperiode kann durch Beschluss der Aktionäre aufgehoben werden, sofern eine einfache Mehrheit aller Aktien für die Aufhebung stimmt, wobei der Manager als Halter der Manager-Aktien gegen die Aufhebung der Aussetzung stimmen muss, wenn nicht:
 - i. mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) der sich ausgegebenen Stammaktien und
 - ii. mindestens fünfzig Prozent (50%) der Gesellschaftsinvestoren die Aufhebung wünschen."

Die folgenden Artikel werden neu nummeriert.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 24 der Satzung (Artikel 25 der abgeänderten Satzung) um die Definition der Investmentperiode einzufügen, welche wie folgt lautet:

"Die Periode während der der Manager neue Investitionen tätigen und Erlöse aus Investitionen wieder investieren kann, welche am Tag der Gründung beginnt und am fünften Jahrestag des letzten Aktienangebots abläuft, wobei der Manager diese Periode nach eigenem Ermessen um zwölf Monate verlängern kann."

Da keine weiteren Angelegenheiten auf der Tagesordnung stehen, wurde die Versammlung daraufhin geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der Parteien in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde. Auf Antrag der erschienenen Personen und im Fall von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, soll die englische Fassung maßgebend sein.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am oben erwähnten Tag.

Nachdem die Urkunde der Generalversammlung verlesen wurde, unterzeichneten die Mitglieder des Büros, die dem Notar alle dem Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnsitz nach bekannt sind, gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Gezeichnet: S. NUMMELA, S. WOLTER, A. SIEBANELR und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2010. Relation: LAC/2010/26646. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)



FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - zum Zwecke der Hinterlegung beim Handels-und Gesellschaftsregister erteilt.

Luxemburg, den 24. Juni 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010088267/196.

(100097246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Akinita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.436.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083498/9.

(100094624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Akinita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.436.

Les comptes annuels au 31.12.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083499/9.

(100094625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

Babiola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 129.802.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2010 que, Madame Roksoliana Klaudia Melnyk, née le 9 avril 1971 à Toronto (Canada), demeurant à 555 Wilson Heights, BL STE-512, Toronto ON M3H6B5 (Canada), a été nommée gérante pour terminer le mandat de Monsieur Peter Georg Kalwitzki.

Luxembourg, le 30 juin 2010.

Pour extrait conforme

Pour le gérant

Signature

Référence de publication: 2010083529/15.

(100094470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

German Retail Portfolio 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.010,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 116.968.

EXTRAIT

Par les décisions écrites du 28 juin 2010, le gérant unique de la société a transféré le siège social de la société du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1 er juillet 2010.

L'associé majoritaire de la société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Babcock & Brown European Investments S.à r.l. a transféré en date du 1 ^{er} juin 2010 son siège social du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} juillet 2010.

Le gérant unique de la société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Babcock & Brown European Investments S.à r.l. a transféré en date du 1 ^{er} juin 2010 son siège social du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg avec effet au 1 ^{er} juillet 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 1 ^{er} juillet 2010. Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2010084821/21.

(100095034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2010.

Belleville S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 49.542.

Extrait des résolution prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31 mai 2010

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de catégorie A de Monsieur Ernst ZINDEL, demeurant Hasenbüelweg 40 in CH-6300 Zug avec effet au 15 octobre 2007:

Le Conseil d'administration ne souhaite pas pourvoir à son remplacement.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Ronald FEIJEN, administrateur de catégorie A, demeurant Rydon Mews 5 à SW19 4RP Londres;
- Giancarlo GIAMMETTI, administrateur de catégorie A, demeurant 17 Cadogan Square, Flat 3 à SW1X OEA Londres;
- Pieter VAN NUGTEREN, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Gilles JACQUET, administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Lux Business Management S.à.r.l., administrateur de catégorie B, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010083532/24.

(100094463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Blando Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 721.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 113.754.

EXTRAIT

En date du 30 juin 2010, l'Actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant qu'administrateur A, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem en Belgique, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel administrateur A de la société avec effet immédiat et ce, jusqu'en 2015.

Luxembourg, le 1 er juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010083537/15.

(100094065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

BRE/Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 96.323.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1191 du 13 novembre 2003.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010084417/15.

(100094538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

Crystal White S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 144.511.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 juin 2010, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- 1. acceptation de la démission des administrateurs suivants avec effet immédiat:
- Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L 1882 Luxembourg
- Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L 1882 Luxembourg
- Laurent Ricci, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L 1882 Luxembourg
- 2. nomination des administrateurs suivants :
- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L 1882 Luxembourg
- Charlotte Bastin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L 1882 Luxembourg
- Paulo Lopes, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L 1882 Luxembourg

avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011

3. renouvellement du mandat d'Eurofid S.à r.l. avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1025 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 30 juin 2010.

Référence de publication: 2010083552/23.

(100094552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er juillet 2010.

Defipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich. R.C.S. Luxembourg B 36.385.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010083596/9.

(100094606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

ERC Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet. R.C.S. Luxembourg B 118.075.

Extrait du résolution du conseil de gérance tenue en date du 24 juin 2010

Il résulte des résolutions du Conseil de Gérance prises en date du 24 juin 2010, que le siège social de la Société a été transféré du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 21 juin 2010, et que le Conseil de Gérance a décidé de prendre note du Transfer de l'adresse professionnelle de Monsieur Mark Dunstan et Monsieur Mark Hatherly du 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec effet au 21 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 24 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010083623/16.

(100094458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck